



Intervention de Jean Bricmont à l'UNESCO - Juin 2012

Par [Jean Bricmont](#)

Mondialisation.ca, 17 juin 2012

[silviacattori.net](#) 17 juin 2012

Région : [L'Europe](#)

Thème: [Droits humains et État policier](#),

[Nations Unies](#)

Analyses: [SYRIE](#)

Cette intervention de Jean Bricmont à l'UNESCO, le 14 juin 2012, a eu lieu dans le cadre de la table ronde organisée par le Groupe des 77 et la Chine sur le thème « Quel avenir et quels défis pour l'Unesco ? »

14 juin 2012 - UNESCO-Paris

L'acte constitutif de l'UNESCO parle de deux concepts, « *le maintien de la paix et de la sécurité... en resserrant la collaboration entre nations* » et le « *respect universel des droits de l'homme* », concepts que certains opposent depuis quelque dizaines d'années en Occident en invoquant le « *droit d'ingérence humanitaire* », unilatéral et militaire, ou la « *responsabilité de protéger* ». Ils s'opposent, au nom des droits de l'homme, au maintien de la paix et à la collaboration entre nations.

Leur cible principale est la notion d'égalité souveraineté entre les États, sur laquelle est fondé le droit international contemporain. Les partisans de l'ingérence humanitaire, dont l'un des plus célèbres prétend être à la fois cinéaste, guerrier en chambre et philosophe, stigmatisent ce droit en l'accusant d'autoriser les dictateurs « *à tuer leur propre peuple* » comme bon leur semble.

Une des principales justifications du principe d'égalité souveraineté est qu'il fournit une certaine protection aux faibles contre les forts. On ne peut pas contraindre les États-Unis à modifier leur politique énergétique ou leur politique monétaire quelles qu'en soient les conséquences sur des pays tiers. Dans la notion d'égalité souveraineté, le mot « *égale* » est aussi important que « *souveraineté* ». Un monde où la souveraineté est bafouée est nécessairement un monde dont l'inégalité est à la mesure des rapports de forces entre les États.

Or, le but fondateur des Nations Unies était de préserver l'humanité du « *fléau de la guerre* ». Cela passait par un strict respect de la souveraineté nationale, de façon à éviter que des grandes puissances n'interviennent militairement dans les affaires intérieures des pays plus faibles, sous un prétexte ou un autre, comme l'avait fait l'Allemagne, en invoquant la défense des « *minorités opprimées* » en Tchécoslovaquie et en Pologne, entraînant le reste du monde dans la guerre.

La décolonisation vint renforcer l'importance de ce concept d'égalité souveraineté. La dernière chose que souhaitaient les pays qui s'étaient affranchis du joug colonial après la

Deuxième Guerre mondiale était de subir à nouveau l'ingérence des anciens maîtres dans leurs affaires intérieures. Cette crainte explique le rejet universel du « *droit* » d'intervention humanitaire par les pays du Sud.

Réuni à Kuala Lumpur, en Malaisie, en février 2003, le mouvement des non-alignés déclarait, peu de temps avant l'attaque américaine contre l'Irak : « *Les chefs d'États ou de gouvernements réaffirment l'engagement du mouvement des non-alignés pour renforcer la coopération internationale afin de résoudre les problèmes internationaux ayant un caractère humanitaire en respectant pleinement la Charte des Nations Unies, et, à cet égard, ils réitèrent le rejet par le mouvement des non alignés du soi-disant droit d'intervention humanitaire qui n'a aucune base dans la Charte des Nations Unies ou dans le droit international* ». [1]

Le principal échec des Nations Unies n'est pas de ne pas avoir pu empêcher « *les dictateurs de tuer leur propre peuple* », mais bien de n'avoir pas pu préserver l'humanité du « *fléau de la guerre* », en empêchant la violation répétée par des États puissants du droit international : les États-Unis en Indochine et en Irak, l'Afrique du Sud en Angola et au Mozambique, Israël chez ses voisins du Proche-Orient et dans les territoires occupés, sans parler de tous les coups d'État organisés par l'étranger, des menaces, des embargos, des sanctions unilatérales, des élections achetées, etc. Des millions de gens sont morts, victimes de ces violations répétées du droit international et du principe de la souveraineté nationale.

Nous ne devrions jamais oublier ces morts, mais les partisans de l'ingérence les oublient toujours.

Les ingérences états-uniennes dans les affaires intérieures d'autres États prennent des formes multiples, mais elle sont constantes et ont souvent des conséquences désastreuses : pensons simplement à l'espoir tué dans l'œuf pour les peuples qui auraient pu bénéficier des politiques sociales progressistes initiées par des dirigeants tels que Jacobo Arbenz Guzmán au Guatemala, João Goulart au Brésil, Salvador Allende au Chili, Patrice Lumumba au Congo, Mohammad Mossadegh en Iran, les Sandinistes au Nicaragua, etc., qui, tous ont été victimes de coups d'État ou d'assassinats soutenus par les États-Unis. [2]

Mais les effets désastreux de la politique d'ingérence ne se limitent pas à cela : chaque action agressive des États-Unis provoque une réaction. Le déploiement d'un bouclier antimissile produit plus de missiles, pas moins. Le bombardement de civils, délibéré ou dû à des « *dommages collatéraux* » produit plus de résistance armée, pas moins. Les tentatives de renversement ou de subversion de gouvernements étrangers produisent plus de répression, pas moins. Encercler un pays par des bases militaires entraîne plus de dépenses militaires de la part de ce pays, pas moins. Et la possession d'un armement nucléaire par Israël encourage les autres pays du Moyen-Orient à se doter de telles armes.

Les partisans de l'ingérence humanitaire n'expliquent d'ailleurs jamais par quoi ils souhaitent remplacer le droit international classique : on peut ériger l'égalité souveraineté en principe, mais comment formuler un principe d'ingérence humanitaire ?

Quand l'OTAN a exercé son droit d'ingérence autoproclamé pour intervenir au Kosovo, les médias occidentaux ont applaudi. Mais quand la Russie a exercé ce qu'elle considérait être son droit de protéger les populations en Ossétie du Sud, les mêmes médias occidentaux l'ont universellement condamnée.

On se trouve face à un dilemme : soit tout pays qui en a les moyens se voit reconnaître le droit d'intervenir partout où un argument humanitaire peut être invoqué pour justifier cette intervention, et c'est la guerre de tous contre tous ; soit une telle action est réservée à certains États qui en ont la capacité et s'en arrogent le droit, et on en arrive à une dictature de fait dans les affaires internationales.

À cela, les partisans de l'ingérence répondent en général que de telles interventions militaires ne doivent pas être le fait d'un seul État, mais de la « *communauté internationale* ». Malheureusement, il n'existe pas véritablement de « communauté internationale ». Ce concept sert aux États-Unis pour désigner toute coalition momentanée dont ils prennent la tête. L'abus unilatéral par l'OTAN des résolutions de l'ONU concernant la Libye a rendu impossible la construction d'une véritable communauté internationale qui pourrait, en principe, mettre en œuvre une responsabilité de protéger impartiale et valable pour tous, y compris, par exemple, pour les Palestiniens.

L'aventure libyenne récente a également illustré une réalité que les défenseurs de l'ingérence passent sous silence : vu que des guerres coûteuses en vie humaines sont politiquement difficiles à faire accepter par les populations occidentales, toute intervention « à zéro mort » (de leur côté) ne peut se réaliser que grâce à des bombardements massifs qui nécessitent un appareil militaire sophistiqué. Ceux qui défendent de telles interventions soutiennent aussi nécessairement, même si c'est souvent inconsciemment, les colossaux budgets militaires américains.

Il est donc paradoxal que ce soient souvent les sociaux-démocrates et les Verts européens qui réclament le plus des « *interventions humanitaires* », alors qu'ils seraient les premiers à protester si l'on imposait en Europe les réductions drastiques des dépenses sociales qui seraient nécessaires pour mettre en place un appareil militaire comparable à celui des États-Unis.

Il est vrai que le XXI^e siècle a besoin d'une nouvelle forme d'Organisation des Nations Unies. Mais non pas d'une ONU qui légitimerait l'interventionnisme par des arguments nouveaux, comme la « *responsabilité de protéger* », mais d'une Organisation qui apporterait un soutien au moins moral à ceux qui cherchent à bâtir un monde non dominé par une unique puissance militaire.

Une alternative aux politiques d'ingérence devrait mobiliser l'opinion publique pour imposer un strict respect du droit international de la part des puissances occidentales, la mise en œuvre des résolutions de l'ONU concernant Israël, le démantèlement de l'empire des bases états-uniennes, la fin de l'OTAN et la fin de toutes les usages ou menaces d'usages unilatéraux de la force, ainsi que des opérations de promotion de la démocratie, des révolutions colorées et de l'exploitation politique du problème des minorités.

Puisque les guerres « *naissent dans l'esprit des hommes* », l'UNESCO devrait considérer comme une de ses tâches prioritaires « *d'éducation populaire* » l'éducation à la paix. Celle-ci requiert avant tout le développement d'un esprit critique face à la propagande de guerre : Timisoara, les couveuses au Koweït lors de la première guerre du Golfe, les armes de destructions massives lors de la seconde, le massacre de Racak et les « *négociations* » de Rambouillet menant à la guerre du Kosovo [3], et quantités d'autres événements sont présentés par les médias occidentaux de façon unilatérale, afin de conditionner la population à accepter la guerre comme inévitable contre le « *mal absolu* » ou le « *nouvel Hitler* ». Il est sans doute trop tôt pour se prononcer avec certitude sur les événements

récents et tragiques en Syrie, mais on peut remarquer que, pour la presse occidentale, il n'est jamais trop tôt pour condamner un camp et un seul. Tout ceux qui, en Occident, tentent d'apporter des nuances ou d'émettre des doutes sur la version officielle sont immédiatement taxés de négationnistes, de conspirationnistes ou d'antisémites. Un monde de paix a besoin de sources d'informations moins biaisées que celles fournies par les médias occidentaux, d'un nouvel ordre mondial de l'information à la création duquel l'UNESCO devrait travailler, en s'appuyant sur le Groupe des 77 et la Chine.

On objectera qu'une politique de respect de la souveraineté nationale permettrait à des dictateurs de « *tuer leur propre peuple* », ce qui est vrai. Mais une politique réellement alternative à la politique d'ingérence, une politique de paix, aurait aussi d'autres effets. Si on arrêta la politique d'ingérence, les diverses oppositions dans les pays visés par cette politique cesseraient d'être perçues et réprimées comme autant de cinquièmes colonnes de l'étranger. Un climat de confiance et de coopération internationale pourrait s'instaurer, climat indispensable à la gestion des problèmes globaux, écologiques entre autres. Et un désarmement progressif permettrait de libérer d'immenses ressources financières, mais aussi scientifiques, pour le développement.

L'idéologie de l'ingérence humanitaire fait partie de la longue histoire des prédatrices occidentales à l'égard du reste du monde. Lorsque les colonialistes sont arrivés sur les rives des Amériques, de l'Afrique et de l'Asie, ils furent choqués par ce que nous appellerions aujourd'hui des « *violations des droits de l'homme* » et qu'ils nommaient à l'époque des « *mœurs barbares* » : les sacrifices humains, le cannibalisme, les pieds bandés des femmes... De façon répétée, l'indignation face à ces pratiques, sincère ou feinte, a été utilisée pour justifier les crimes occidentaux : le commerce des esclaves, l'extermination des peuples indigènes et le vol systématique des terres et des ressources. Cette indignation vertueuse se perpétue jusqu'à ce jour. Elle est à la racine du droit d'intervention humanitaire et de la responsabilité de protéger, eux-mêmes accompagnés d'une grande complaisance envers les régimes oppressifs considérés comme amis, de la militarisation indéfinie et de l'exploitation massive du travail et des ressources du reste du monde. Après plusieurs siècles d'hypocrisie, il faudrait peut-être que les Occidentaux pensent à remplacer l'ingérence par la coopération.

Loin d'être utopique, une politique de non-ingérence s'inscrit en fait dans le sens de l'histoire : au début du siècle passé, la majeure partie du monde était sous contrôle européen. La plus grande transformation sociale et politique du XXe siècle fut la décolonisation et cette transformation se poursuit aujourd'hui à travers la montée en puissance des pays émergents. Le problème qui se pose à l'Occident n'est pas d'essayer de contrôler à nouveau le monde à travers l'ingérence humanitaire, mais de s'adapter à son propre déclin inévitable, adaptation qui risque fort de n'être ni facile ni agréable.

Ceux qui promeuvent le droit d'ingérence le présentent comme le début d'une nouvelle ère, alors qu'il s'agit en réalité de la fin d'une histoire ancienne. D'un point de vue interventionniste, cette doctrine opère un retrait par rapport aux droits invoqués par le colonialisme classique. De plus, des millions de gens, y compris aux États-Unis, rejettent de plus en plus la guerre comme moyen de résoudre les problèmes internationaux et adhèrent, de fait, à la position des pays non alignés, visant à « *renforcer la coopération internationale afin de résoudre les problèmes internationaux ayant un caractère humanitaire, en respectant pleinement la Charte des Nations Unies* ». Ils sont souvent dénoncés dans leurs propres médias comme « *anti-occidentaux* ». Mais ce sont eux qui, en s'ouvrant aux aspirations de la majeure partie du genre humain, perpétuent ce qu'il y a de valable dans la

tradition humaniste occidentale. Ils visent à créer un monde réellement démocratique, un monde où le soleil se sera définitivement couché sur l'empire américain, comme il l'a fait sur les vieux empires européens.

Jean Bricmont (juin 2012)

URL de cet article :

<http://www.silviacattori.net/article3336.html>

* * *

Enregistrement de l'intervention de Jean Bricmont à l'UNESCO le 14 juin 2012 effectué par Raphaël Berland et Jonathan Moadab

(Suite à un incident technique, il a fallu utiliser la prise de son de la caméra.)

[1] *Final document of the Thirteenth Conference of Heads of State and of Governments of the Movement of Non-aligned Countries, Kuala Lumpur, February 24-25, 2003.* Voir

<http://www.nam.gov.za/media/030227e.htm>

[2] Voir William Blum, *Les guerres scélérates*, Parangon, Lyon, 2004, pour une histoire détaillée des ingérences états-uniennes.

[3] L'annexe B des accords proposés aux Serbes comme à prendre ou à laisser prévoyait entre autres : article 8. Les personnels de l'OTAN bénéficieront, tout comme leurs véhicules, navires, avions et équipement d'un passage libre et sans restriction et d'un accès sans ambages dans toute la RFY (=République fédérale Yougoslave, c'est-à-dire la Serbie et le Monténégro à l'époque), y compris l'espace aérien et les eaux territoriales associées. Ceci comprendra, sans y être limité, le droit de bivouaquer, manoeuvrer, de cantonner et d'utiliser toute zone ou installation, telles que l'exigent le soutien, l'entraînement et les opérations. Article 9. L'OTAN sera exemptée des droits, taxes et autres frais et inspections et règlements douaniers, y compris la fourniture d'inventaires ou de documents douaniers routiniers, pour les personnels, véhicules, navires, avions, équipements, fournitures et livraisons qui entrent, sortent ou transitent par le territoire de la RFY en soutien à l'Opération. Voir

http://www.csotan.org/textes/doc.php?type=documents&art_id=61

pour le texte complet.



Jean Bricmont est Docteur en Sciences et a travaillé comme chercheur à l'Université Rutgers puis a enseigné à l'Université de Princeton, situées toutes deux dans l'Etat du New Jersey (États-Unis). Il enseigne aujourd'hui la physique théorique en Belgique et est l'auteur de « [Impérialisme humanitaire : Droits de l'homme, droit d'ingérence, droit du plus fort ?](#) »

Articles Par : [Jean Bricmont](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca